

AZ IMPORT
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2B ruelle du Vieux Gouvernement
97410 SAINT-PIERRE
904 024 072 RCS SAINT-PIERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 14 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le quatorze juillet,

Monsieur Zeid AMLA, demeurant 3 rue du Tampon – 97430 LE TAMPON,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la
Société AZ IMPORT,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Mise à jour de l'adresse du siège social suite à erreur matérielle lors de l'immatriculation et
certificat d'adressage,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique prend acte de l'erreur matérielle qui s'est glissée lors de l'immatriculation
de la Société concernant l'adresse de son siège social. En effet, la Société a été immatriculée
au 2B rue du Vieux Gouvernement 97410 SAINT-PIERRE, alors que l'adresse exacte est en
réalité 2B ruelle du Vieux Gouvernement 97410 SAINT-PIERRE, comme indiqué dans l'acte
de cession de fonds de commerce en date du 14 mars 2023 et sur le certificat d'adressage
délivré par la Mairie de SAINT-PIERRE en date du 19 mai 2021.

DEUXIEME DÉCISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4
des statuts comme suit :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le Siège social est fixé au 2B ruelle du Vieux Gouvernement 97410 SAINT-PIERRE. »



Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Zeid AMLA

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'ZA' followed by a stylized flourish.